



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'EXTENSION ET RENOVATION DU CENTRE DE VACANCES « LES PRIMEVERES » A HABERE POCHE - LOT N°1 : TOUS CORPS D'ETATS POUR TRAVAUX DE STRUCTURE ET CLOS COUVERT, PASSE AVEC LA SOCIETE CAMPENON BERNARD DAUPHINE SAVOIE**

**DÉCISION N° DM-24-040  
EN DATE DU 19 FEVRIER 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la Commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n°DM-22-279 du 19/07/2022 de signer le marché de travaux d'extension et rénovation du centre de vacances « Les Primevères » à Habère-Poche - Lot n°1 : Tout corps d'état pour travaux de structure et de clos couvert (notifié le 28/07/2022) ;

**VU** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 08/02/2024, donnant un avis favorable ;

**CONSIDÉRANT** que l'acte modificatif n°1 a pour objet d'intégrer au marché de travaux les prestations ayant fait l'objet d'ordres de services en cours d'exécution ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société CAMPENON, sise 130, rue de la Dent d'Oche – CS 60619 Amphion-Les-Bains 74500 PUBLIER, représentée par Monsieur Stéphane LEGUAY, l'acte modificatif n°1 du marché de travaux d'extension et rénovation du centre de vacances « Les Primevères » à Habère-Poche - Lot n°1 : Tout corps d'état pour travaux de structure et de clos couvert.

Le montant du présent acte modificatif est défini de la manière suivante :

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240219-lmc1H11671H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 19/02/2024  
Date de Publication : 19/02/2024

OS n°2 ayant pour objet un complément de prestations pour réaliser des trémies supplémentaires et réservations suite aux attendus de la commission de sécurité en terme de désenfumage	22 480,63 €
OS n°3 ayant pour objet divers modifications en plus ou moins-value, réservations pour autres lots, ajustements éléments de structure	- 16 360,66
OS n°4 ayant pour objet les travaux d'agrandissement de la trémie de l'escalier annexe suite aux relevés contraintes relevées sur site après curage	12 549,23
OS n°5 ayant pour objet des travaux modificatifs notamment moins-value sur revêtement intérieur par réutilisation de tavaillon et élargissement du périmètre de reprise du revêtement extérieur	5 611,34 €
<b>Montant €HT de l'acte modificatif n°1</b>	<b>24 280,54 €</b>
TVA (20 %)	4 856,11 €
<b>Montant TTC de l'acte modificatif n°1</b>	<b>29 136,65 €</b>
% d'écart introduit par l'acte modificatif sur le montant initial	1,73 %

Le présent acte modificatif n°1 arrête le nouveau montant du marché à hauteur de 1 428 662,54 € HT, soit 1 714 395,05 € TTC.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des  
grands travaux, de l'habitat et des travaux de  
construction, d'entretien et de maintenance des  
équipements publics,

***Signé***

**Pierre LEBEAU**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240219-Imc1H11671H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 19/02/2024  
Date de Publication : 19/02/2024